



Môtiers, le 12 mars 2018

A l'attention de la Chancellerie
Commune de Val-de-Travers
2114 Fleurier

Concerne : Séance du Conseil général du 12 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

• Modification du PAL Boveresse / ZP2 Les Coeudres et Travers / ZP2 La Presta

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la modification du plan d'aménagement de Boveresse. Ainsi, nous découvrons une démarche initiée il y a quelques années, soumise à la commission d'urbanisme et de développement durable dans le cadre d'un permis de construire, à l'époque où notre groupe disposait alors d'un représentant.

Depuis, il aura fallu une opposition de deux organismes de protection de la nature pour découvrir la sensibilité de cet endroit et son classement en zone de protection 2. Nous ne pouvons ce soir qu'encourager une meilleure connaissance et information envers les propriétaires de toutes ces zones classées sous protection à l'époque des anciennes communes, avec une réglementation particulière, et qui font aujourd'hui partie intégrante des règlements d'aménagement applicables à Val-de-Travers.

Plusieurs signes dans le rapport très détaillé, comme la formalisation de la protection existante ainsi qu'une vision locale, permettent d'affirmer que cette portion de territoire est actuellement malmenée. Nous espérons que la nouvelle réglementation et les contrôles futurs à formaliser également – et c'est un appel clair du pied - permettront un meilleur respect que jusqu'ici.

Nous avons également des interrogations autour de cette nouvelle construction. Tout d'abord sur l'implantation future du bâtiment, à l'écart du bâti existant et qui ne nous semble pas constituer un ensemble cohérent et compact. Ensuite, sur les impacts d'une intensification par une exploitation agricole dans ce vallon déjà bien exploité par d'autres agriculteurs ; l'étude d'impacts a-t-elle déjà été réalisée ? Quels sont les conclusions ? Et enfin, nous souhaiterions connaître ce qu'il est ressorti de la séance d'information au public prévue dans le cadre de la procédure.

Nous remercions le CC de nous éclairer sur ces trois points particuliers, à savoir l'implantation future du bâtiment, la réalisation d'une étude d'impacts et les résultats de la séance d'information.

Nous ne combattons pas l'entrée en matière ni la validation de cette modification, quand bien même nous avons l'amer sentiment de devoir sacrifier une zone au profit de la renaturation de l'étang de la Presta, dont nous ne manquerons pas de suivre les évolutions.

Merci de votre attention.

• Abrogation du Règlement concernant l'exécution et la réfection de fouilles

• Révision du Règlement sur le statut des conseillers communaux

Nous remercions le CC pour ce rapport qui a retenu toute notre attention, et qui constitue assurément plus qu'un toilettage ou une simple révision du règlement sur le statut des conseillers communaux, mais un choix important sur le fonctionnement politique de Val-de-Travers.

Pour apprécier les propositions faites, il nous faut tenir compte de plusieurs éléments, afin de pouvoir définir le cadre dans lequel doivent s'exercer les fonctions des membres de l'exécutif, sans faire abstraction des réalités du terrain et en restant aussi factuel que possible, chiffres à l'appui.

Nous retenons 3 éléments principaux, qui sont tous interdépendants : le premier concerne le modèle de statut et le taux d'activité des CC, qui détermine l'efficacité de l'action politique ; le 2^{ème} élément est la situation financière et socio-économique de notre commune, donc en lien avec les ressources financières à disposition, et le 3^{ème} est une comparaison avec les autres communes neuchâteloises et en Suisse romande, et là on se réfère en particulier à une enquête de la radio télévision suisse romande, publiée en décembre 2017.

Le modèle pour le taux d'activité avait déjà été abordé lors de la séance du CG du 9 novembre 2015, sur la base du rapport demandé par le CC à M. Grassi Pirrone, du Réseau urbain neuchâtelois. Pour rappel sur l'ensemble des activités fournies dans un temps plein, il en ressortait que les tâches de nature politique représentaient en moyenne 67%, les tâches administratives et techniques 26%, et enfin les tâches de représentation 7%. Par ailleurs le potentiel de délégation de tâches avait été estimé à 1.3 équivalent plein temps, sur le total des 5 postes occupés.

A notre avis, il existe clairement une marge de manoeuvre pour améliorer le modèle actuellement en vigueur, d'une part en concentrant l'activité des conseillers communaux sur leurs fonctions politiques, et d'autre part en confiant des tâches administratives et techniques à des collaborateurs qualifiés et compétents, au sein de l'administration ou de manière externalisée dans des domaines très pointus.

Notre groupe considère non seulement qu'on peut améliorer l'efficacité, mais que compte tenu de la situation financière de la commune, on se doit de la renforcer et la redynamiser.

En effet la situation financière et socio-économique nous préoccupe. Plusieurs indicateurs sont au rouge, voire rouge vif. L'évolution démographique durant 2017 est particulièrement négative, avec une diminution de 200 habitants Cela nous fait régresser au niveau d'avant 2008 ; en une seule année, on se retrouve dans une même position qu'avant la fusion ! Se pose une fois de plus l'inévitable question sur l'attractivité démographique dans une région périphérique.

Les citoyennes et citoyens qui sont à la recherche d'un emploi sont encore nombreux dans le district, plus de 430 à fin février 2018. Avec un taux de 5,5%, le canton de Neuchâtel détient le triste record du taux de chômage en Suisse (moyenne = 3,2%), et malheureusement en ce qui concerne la commune Val-de-Travers, le taux de 6,2% dépasse la moyenne cantonale (Service de l'emploi et Serv. statistique www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/Documents/Compress_1802.pdf).

Sur les aspects purement financiers, nous sommes tous conscients des perspectives guère réjouissantes des budgets et comptes de fonctionnement, avec des déficits de quelques millions pour les derniers exercices. Plusieurs facteurs qui ne dépendent pas uniquement de la volonté communale risquent en plus de péjorer les rentrées fiscales ces prochaines années : a) l'impôt sur les frontaliers, qui va servir à renflouer les caisses exsangues de l'Etat, b) de probables nouveaux reports de charges pour assainir le canton, et c) au sujet de la péréquation intercommunale, qui nous rapporte bon an mal an près de 4 millions annuels, il existe de fortes pressions de la part des communes riches pour réduire leur contribution à cette charge de solidarité.

A ce sujet, nous estimons que les chances deviendraient minimales pour nos CC de défendre les intérêts de Val-de-Travers face à leurs collègues, alors qu'ils se seraient accordé au préalable une augmentation de leur rémunération.

On a néanmoins trouvé un indicateur qui est au vert, c'est l'installation des entreprises Cartier et Celgène à Couvet, et c'est l'occasion une nouvelle fois de saluer et féliciter nos autorités politiques pour ces succès de la promotion économique. Et entre nous, on est persuadé qu'un taux d'activité à 80% ou à 60% aurait aussi permis de tels succès.

Permettez-nous encore de faire référence à une enquête comparative de la rts sur la rémunération des conseillers communaux, sortie le 10 décembre 2017 (www.rts.ch/info/regions/9071771-jusqu-a-275-000-francs-par-an-ce-que-gagnent-les-maires-de-suisse-romande.html). Elle porte sur 629 communes de Suisse romande, et les résultats sur les montants des salaires et les taux d'activité sont très instructifs, et pour tout vous dire, plutôt édifiants.

Edifiants parce que la commune de Val-de-Travers y apparaît dans une position qui est loin d'être flatteuse : il est indiqué que le coût moyen par conseiller communal, en proportion de la population, s'élève à Fr. 12,40 par habitant, tandis que pour toutes les autres communes, le coût moyen reste inférieur à Fr. 10.- ! Dans cette enquête, Val-de-Travers est incontestablement le champion olympique de Suisse romande concernant la charge financière par membre de l'exécutif payé par habitant, toutes catégories confondues.

Ce coût s'avère supérieur de 33% sur notre poursuivant, la Ville du Locle (Fr. 9.30), et supérieur de 56% en comparaison de la moyenne pour les villes romandes ayant une population comprise entre 10'000 et 15'000 habitants, moyenne qui est de Fr. 8.- !. Et en actualisant les chiffres pour Val-de-Travers à 2018, c'est-à-dire une rémunération annuelle de l'ordre de Fr.- 140'000.- pour une population de 10'754 habitants, le coût moyen s'élève même en fait à Fr. 13.- par habitant.

On relèvera également que pour les villes jusqu'à 15'000 habitants, le taux d'activité varie entre 40% et 75% (n= 16), à une seule exception ... oui, c'est bien à Val-de-Travers, avec un 100%. En outre pour les villes entre 15'000 et 25'000 habitants, le taux d'activité est compris entre 60 et 80% pour la grande majorité ; deux exceptions sur les 13 villes, avec le Val-de-Ruz et Renens à 100%.

Pour ces différentes raisons et chiffres à l'appui, nous estimons qu'il est préférable que cette proposition de révision retourne en commission des règlements et puisse être approfondie et réévaluée à la lumière de ces éléments. Par conséquent, notre groupe refuse l'entrée en matière.

Au cas où une majorité du CG préfère toutefois poursuivre l'examen, nous avons préparé plusieurs amendements, qui visent à un meilleur équilibre par rapport à l'efficacité et aux capacités financières de la commune, et par comparaison avec la situation effective d'autres communes romandes de taille comparable.

Merci de votre attention.

Les Verts au Conseil général :



Thierry Ray



Marie-France VAUCHER



Sergio SANTIAGO

Amendements - Les Verts

Agissons de manière responsable, respectueuse et solidaire